

## Plomberie et chauffage (5333)

### MODE DE FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME

**La santé et la sécurité sont une priorité** au Centre de formation de La Haute-Gaspésie. Ainsi, les élèves sont tenus de se conformer aux consignes et aux règlements spécifiques suivants du programme:

#### *Consignes générales*

- Rapporter immédiatement à l'enseignant toute blessure ou tout malaise ressenti au travail.
- Signaler rapidement à l'enseignant toute menace à votre sécurité ou à celle des autres.
- Tenir les lieux de travail propres et en ordre. Les planchers dans les ateliers doivent être balayés et lavés tous les jours avec un dégraisseur.
- Maintenir les voies de circulation dégagées.
- Signaler tout bris d'équipement immédiatement.
- Le casque, les lunettes et les bottes de sécurité CSA sont obligatoires dans les ateliers.
- La visière est obligatoire pour les meuleuses fixes et portatives.
- Le masque anti poussière est obligatoire, pour les travaux poussiéreux et un survêtement jetable est disponible lors des travaux d'excavation.
- Travailler d'une façon ordonnée. Avant de quitter l'atelier, ranger votre table de travail et les outils; mettre les déchets dans les conteneurs appropriés.
- Nettoyer les machines après chaque journée de travail.
- Faire vérifier par l'enseignant l'installation électrique avant la mise en marche d'un appareil de chauffage.

- Aucun liquide et aucune nourriture dans les ateliers.
- Selon les travaux à effectuer, il est recommandé de porter des genouillères et des gants.
- Les consignes suivantes doivent être respectées dans tous les ateliers :
  - les cheveux longs doivent être attachés;
  - les vêtements amples sont interdits;
  - les bagues, bracelets, chaînes ou autres bijoux sont défendus (à l'exception des bracelets médicaux);
  - Porter l'équipement de protection individuelle en tout temps : le casque, les lunettes, les bottes, les masques anti poussière pour les travaux poussiéreux, la visière pour les meuleuses fixes et portatives;
  - l'accès aux panneaux électriques est strictement réservé aux enseignants.
- Toujours aviser l'enseignant si vous devez quitter l'atelier.
- Avant d'effectuer tout remplacement d'accessoires sur un outil (lame, couteau, etc.), couper l'alimentation électrique.
- Toujours appliquer les règles de sécurité spécifiques enseignées pour chaque machine ou outil utilisé dans le cadre des cours.

### ***Produits contrôlés SIMDUT***

- Consulter les étiquettes et les fiches signalétiques lors de l'utilisation d'un produit contrôlé afin de connaître les mesures préventives, de manipulation, d'entreposage, en cas d'accident, etc.

### ***Entreposage du matériel***

- Entreposer le matériel sur une base plane et stable.
- S'assurer qu'il n'y a pas de risque de chutes d'objets (outils) en évitant de les laisser en hauteur.
- Faire en sorte que l'entreposage n'obstrue pas les passages, les sorties, les voies de circulation, les gicleurs et l'éclairage.

### ***Manutention de charges\****

- Utiliser les moyens mis à votre disposition pour soulever des charges; si vous devez le faire manuellement, utilisez une technique sécuritaire :
  - Planifier votre trajet;
  - Placez-vous d'abord dans une position ergonomique;
  - Lever l'objet en douceur en maintenant la charge près du corps;
  - Éviter de vous tordre le corps pendant que vous levez l'objet;
  - Demander de l'aide au besoin.

\*Prenez note que les règlements de manutention de charges sont tirés du document ***La manutention sécuritaire des charges lourdes de la CNESST.***

### ***Procédures en cas d'accident***

- Des trousse de premiers soins sont mises à la disposition des élèves et du personnel. Lorsque vous utilisez du matériel contenu dans les trousse, il est important que la personne responsable de l'atelier en soit avisée afin que nous puissions remplacer le matériel utilisé.
- En cas d'accident, aviser l'enseignant, le surveillant ou la personne responsable de l'atelier. Cette personne déterminera si l'accident nécessite un traitement sur place, un transport à l'urgence par voiture, taxi ou par transport ambulancier.
- En cas d'incident ou d'accident, faire rédiger un rapport (formulaire disponible au secrétariat).

### ***Interdictions***

- Il est interdit de courir, de lancer des objets ou encore de se bousculer et se tirer avec des collègues de travail.
- Dans le cas de la prise d'un médicament prescrit qui pourrait altérer la vigilance lors d'opération d'équipements, il faut en aviser son enseignant.

### *Carnet d'employabilité*

- Un carnet est complété 3 fois au cours de la formation par l'élève et les enseignants. Les critères d'évaluation tels que l'assiduité, le jugement, la communication sont le reflet de votre comportement en lien avec votre future profession.
- L'élève qui contrevient aux règles en vigueur dans l'établissement se verra rencontré par l'enseignant et sera invité à modifier son comportement. De plus, une note à son dossier sera inscrite. Selon la situation ou le besoin, l'enseignant pourra rediriger l'élève vers une ressource appropriée.
- Un ou des manquements aux règlements spécifiques du programme entraînent des conséquences qui peuvent mener à une suspension ou à un renvoi du centre.

J'ai pris connaissance des règlements du programme Plomberie et chauffage du Centre de formation de La Haute-Gaspésie et je m'engage à les respecter.

---

*(Prénom et nom en lettres moulées)*

---

Signature

---

Date

*C.C. Dossier de l'élève*



## Plomberie et chauffage (5333)

### MODE DE FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME

J'ai pris connaissance des règlements du programme Plomberie et chauffage du Centre de formation de La Haute-Gaspésie et je m'engage à les respecter.

---

*(Prénom et nom en lettres moulées)*

---

Signature

---

Date

*C.C. Dossier de l'élève*